

Décision

Générale

colonial

Décision n° 497 accordant une permission d'absence d'un mois au cadî de Dikhil.

n° 497

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 mai 1948

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro
31 mai 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Cote Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Sur la proposition du cennitanine. commandant le corele de Dikhil.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

permission d'absence d'un mo's, à solde entière, à passer au Somaliland , est accordée à Cheikh Abdou Mohamed Chalach. cadî de Dikhil. pour compter du 25 mai 1048,

Art. 2

La présente décision sera publiée et communiqué partout où besoin sera.

Gouveneur.- P-H. SIRIEX.